

**GRUPE BROSSARD**

**Bilan consolidé en normes IFRS (en milliers d'euros)**

<b>Actif</b>	<b>30/06/2008 12 mois</b>	<b>30/06/2007 12 mois</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Ecart d'acquisition (note 2)	27 520	27 520
Immobilisations incorporelles (note 3)	86 225	86 351
Immobilisations corporelles (notes 4 et 5)	33 370	32 109
Actifs financiers (note 6)	1 594	11 449
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>148 709</b>	<b>157 429</b>
<b>Actifs courants</b>		
Clients et comptes rattachés (note 7)	42 498	46 382
Stocks et en cours (note 8)	21 722	16 383
Créances d'impôt sur les bénéfices (note 20)	759	137
Autres débiteurs (note 9)	16 730	10 046
Valeurs mobilières de placement et dépôts court terme (note 10)	2 800	5 503
Disponibilités (note 10)	2 518	1 722
<b>Total Actifs courants</b>	<b>87 027</b>	<b>80 173</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>235 736</b>	<b>237 602</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital (note 11)	50 666	50 666
Primes	9 310	9 310
Réserves (note 11)	4 961	3 308
Actions propres (note 11)	-846	
Résultat net - part du groupe	885	1 653
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>64 976</b>	<b>64 937</b>
Intérêts minoritaires	74	15
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>65 050</b>	<b>64 952</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunt obligataire - OBSAR (note 14)	0	6 694
Autres empr. & dettes financières à long & moyen terme (note 14)	54 156	46 284
Créances titrisées	0	27 518
Retraites et avantages assimilés (note 13)	893	954
Provisions pour risques et charges non courantes (note 12)	522	905
Impôts différés passifs (note 20)	27 057	26 846
Autres dettes à long terme		-
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>82 628</b>	<b>109 201</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés (note 15)	30 178	36 791
Part à moins d'un an de l'emprunt obligataire OBSAR	6 798	6 695
Part à moins d'1 an des emp. à long et moyen terme (note 14)	9 612	7 746
Provisions pour risques et charges courantes (note 12)	19	13
Crédits court terme et découverts bancaires	1 236	495
Créances titrisées	27 674	-
Autres créditeurs (note 16)	12 541	11 709
<b>Total Passifs courants</b>	<b>88 058</b>	<b>63 449</b>
<b>Total du passif</b>	<b>235 736</b>	<b>237 602</b>

**GROUPE BROSSARD**

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
<b>Compte de résultat consolidé en normes IFRS</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>132 939</b>	<b>124 437</b>
Autres produits de l'activité	926	1 944
Achats consommés	-55 605	-47 184
Charges de personnel	-29 159	-26 514
Autres achats et charges externes	-39 344	-36 137
Impôts et taxes	-2 824	-3 569
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-3 623	-3 543
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	5 189	2 021
Autres produits et charges d'exploitation	-1 168	-858
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>7 331</b>	<b>10 597</b>
Autres produits et charges opérationnels (note 18)	-681	-74
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6 650</b>	<b>10 523</b>
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	358	254
Coût de l'endettement financier brut (note 19)	-5 696	-6 266
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-5 338</b>	<b>-6 012</b>
Autres produits et charges financiers	-419	503
Charge ou produit d'impôt (note 20)	455	-1 758
<b>Résultat net avant résultat des activités abandonnées</b>	<b>+1 348</b>	<b>3 256</b>
Résultat net des activités abandonnées (note 18 bis)	-463	-1 601
<b>Résultat net</b>	<b>+885</b>	<b>1 655</b>
▪ <i>Part du groupe</i>	+886	1 653
▪ <i>Intérêts minoritaires</i>	-1	2
<b>Résultat par action</b>		
▪ <i>Non dilué</i>	0,16	0,29
▪ <i>Dilué</i>	0,16	0,29

# GROUPE BROSSARD

(en milliers d'euros)

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
	<u>12 mois</u>	<u>12 mois</u>
<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie (normes IFRS)</b>		
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité :</b>		
<b>Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)</b>	885	1 655
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	3 932	4 659
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	98	-535
-/+ Plus et moins-values de cession	100	86
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier brut et impôt</b>	<b>5 015</b>	<b>5 865</b>
+ Coût de l'endettement financier brut	5 696	6 266
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-455	1 758
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier brut et impôt</b>	<b>10 256</b>	<b>13 889</b>
- Impôts versés	0	-109
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité :		
- stock	-5 340	-3 244
- créances	3 485	-11 871
- dettes (y compris dette liée aux avantages au personnel)	21 800	10 718
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (1)</b>	<b>30 201</b>	<b>9 383</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</b>		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 466	-4 607
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de participations	-846	
- Décaissements liés aux acquisitions de parts subordonnées (titrisation)	3 566	-2 670
+ Encaissements liés aux cessions de parts subordonnées (titrisation)		
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	72	22
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (2)</b>	<b>-2 674</b>	<b>-7 255</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</b>		
- Dividendes versés	-5	-8
+ Sommes reçues lors de l'augmentation de capital	65	16 358
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des BSA		
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	18 464	120
+ Variation titrisation	-27 518	2 998
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-15 759	-37 405
- Intérêts financiers bruts versés (y compris contrats de location financement)	-5 392	-5 860
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (3)</b>	<b>-30 145</b>	<b>-23 797</b>
<b>Incidence des variations de cours des devises (4)</b>		
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (1) + (2) + (3) + (4)</b>	<b>-2 618</b>	<b>-21 669</b>
<b>TRESORERIE OUVERTURE</b>	<b>6 908</b>	<b>28 577</b>
<b>TRESORERIE CLOTURE (note 10)</b>	<b>4 290</b>	<b>6 908</b>

# GROUPE BROSSARD

(en milliers d'euros)

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

30 juin 2007

	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Total groupe	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 2006	48 046		-1 497	0	46 549	22	46 571
Résultat net consolidé - part du groupe			1 653		1 653	2	1 655
Dividendes						-9	-9
Augmentation de capital	7 425	9 310			16 735		16 735
Réduction de capital	-4 805		4 805		0		0
Solde au 30 juin 2007	<u>50 666</u>	<u>9 310</u>	<u>4 961</u>	<u>0</u>	<u>64 937</u>	<u>15</u>	<u>64 952</u>

(en milliers d'euros)

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

30 juin 2008

	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Total groupe	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 2007	50.666	9 310	4 961		64 937	15	64 952
Résultat net consolidé - part du groupe			886		886	-1	885
Dividendes						-5	-5
Augmentation de capital						65	65
Actions propres				-846	- 846		-846
Solde au 30 juin 2008	<u>50 666</u>	<u>9 310</u>	<u>5 847</u>	<u>-846</u>	<u>64 977</u>	<u>74</u>	<u>65 051</u>

## - NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### FAITS CARACTERISTIQUES :

- Au cours de l'exercice antérieur clos le 30 juin 2007, le groupe Brossard avait décidé d'abandonner le marché russe. Il a cédé au cours de cet exercice sa filiale LLC Brossard Russie. Une charge complémentaire de 463 K€ a été enregistrée pour solde.
- Une opération de cession-bail a été réalisée sur l'extension de l'usine de Castelsarrazin pour un montant de 11.624 K€ sur une durée de 12 ans.
- L'enveloppe du contrat de titrisation a été portée de 30.000 K€ à 45.000 K€. Ainsi qu'il est précisé en note 30 (événements post clôture) le programme de titrisation a été abandonné en juillet 2008 au profit de l'affacturage.

## 1. GENERALITES –

### 1.1 DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen et du Parlement Européen, relatif à l'application des normes comptables internationales IFRS, adopté le 19 juillet 2002, le groupe BROSSARD a fait le choix, dès son premier exercice, d'une durée exceptionnelle de 8, 5 mois, ouvert le 15 octobre 2005, date de constitution de la société BROSSARD, et clos le 30 juin 2006, de préparer ses comptes consolidés selon les normes comptables internationales IFRS. Ce choix a été systématiquement reconduit depuis.

Ce choix, qui a été opéré conformément à l'option ouverte par l'article L. 233-24 du Code de commerce, permet au groupe BROSSARD, d'une part de se conformer aux meilleures pratiques en matière d'information comptable et financière, d'autre part d'assurer un traitement homogène avec les comptes consolidés du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD, eux-mêmes présentés selon les normes comptables internationales IFRS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

L'information présentée dans ce document a été préparée conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2008, qui pourrait faire l'objet de modifications ou d'interprétations ultérieures. Les nouvelles normes, IAS 1 amendée et IFRS 7, telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, ont été appliquées par le groupe BROSSARD. Elles n'ont d'impact que sur les informations à fournir relatives aux instruments financiers et au capital. Le groupe BROSSARD n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements, adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2008, et d'application non obligatoire pour les besoins de l'établissement de ses comptes consolidés couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008. Compte tenu des activités du groupe BROSSARD, ces textes n'auront pas d'incidence significative sur ses états financiers lors de leur première application.

L'établissement des états financiers consolidés couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 et préparés conformément aux normes IFRS implique que le groupe BROSSARD procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et des passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le groupe à revoir ses estimations.

Les comptes consolidés du groupe BROSSARD couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 1.2 GESTION DU CAPITAL

La politique de gestion du capital du groupe BROSSARD consiste à mettre en œuvre des décisions visant à maximiser la création de valeur pour les apporteurs de fonds, et tout particulièrement les actionnaires.

Les capitaux propres du groupe BROSSARD incluent notamment les BSAR pour les montants définis en **note 14** (cf. infra. § 14.4).

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

### 2.1 Première application des normes IFRS

La société SA BROSSARD ayant été constituée le 15 octobre 2005 - date coïncidant avec l'ouverture de son premier exercice - et n'ayant, par définition, pas connu d'existence antérieure, son premier exercice, clos le 30 juin 2006, n'a pas donné lieu à l'information comparative prévue par la norme IFRS 1.

Dans ces conditions, les dispositions de première application prévues par la norme IFRS 1, devant notamment conduire à présenter les ajustements, résultant du passage du référentiel comptable antérieur aux normes comptables internationales IFRS, sur les capitaux propres et sur les postes d'actif et de passif, à la date de transition aux IFRS, ainsi que sur les résultats de l'exercice comparatif, étaient donc sans objet. De même, la question de la prise en compte, à titre optionnel, des exceptions à l'application rétrospective de certaines normes IFRS (IFRS 3, IFRS 2...) à la date de transition aux IFRS ne s'est pas posée.

### 2.2 Consolidation

#### *2.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation*

Les états financiers des sociétés exclusivement contrôlées par le groupe BROSSARD sont intégrés globalement. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Le périmètre de consolidation du groupe Brossard n'a pas connu d'autre évolution au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 que la cession de la filiale LLC Brossard Russie.

L'évolution du périmètre de consolidation au cours du premier exercice clos le 30 juin 2006, liée à l'acquisition du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD, le 1<sup>er</sup> janvier 2006, et son incidence sont présentées en **note 2** aux états financiers consolidés. L'évolution du périmètre de consolidation au cours de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 était liée à la création de la société russe BROSSARD LLC dans laquelle SA BROSSARD détenait 100 %.

#### *2.2.2. Dates d'arrêtés et durée des exercices*

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels d'une durée de 12 mois arrêtés au 30 juin 2008 étant rappelé que l'ensemble des sociétés du groupe ont clôturé leur exercice à cette date. L'exercice précédent clos le 30 juin 2007 avait une durée de 12 mois.

#### *2.2.3 Regroupements d'entreprises*

Les opérations de regroupements sont comptabilisées à leur juste valeur, selon la méthode de la réestimation totale.

#### **2.2.4 Activités abandonnées**

La décision du groupe BROSSARD d'abandonner le marché russe s'est traduite, dès la fin de l'exercice clos le 30 juin 2007, par la mise en œuvre de la liquidation de sa filiale, la société LLC Brossard Russie. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, ladite filiale a été cédée pour faciliter les opérations de liquidation.

En application de la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), le compte de résultat consolidé du groupe BROSSARD au 30 juin 2007 et au 30 juin 2008 fait apparaître, sur une ligne distincte (Résultat net des activités abandonnées), le résultat net dégagé par l'activité de la société LLC Brossard Russie ainsi que les coûts de liquidation correspondants ; le résultat net des activités abandonnées est détaillé dans les notes sur le bilan et le compte de résultat (note 18 bis : activités abandonnées).

L'incidence des activités abandonnées sur le tableau consolidé des flux de trésorerie est également détaillée dans les notes sur le bilan et le compte de résultat (note 18 bis : activités abandonnées).

### **2.3. Modes et méthodes d'évaluation**

#### **2.3.1 Ecarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition, positifs ou négatifs, représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part acquise dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition. Dans le cadre d'une démarche commune à celle décrite ci-dessous à propos des marques BROSSARD et SAVANE (cf. infra §.2.3.2), et se fondant sur une méthodologie identique à celle retenue par le cabinet SORGEM au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les écarts d'acquisition font l'objet chaque année de tests de dépréciation pour déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en résultat l'année de l'acquisition.

#### **2.3.2 Immobilisations incorporelles**

##### **Marques BROSSARD et SAVANE**

Les marques BROSSARD et SAVANE, dont la détention par le groupe BROSSARD trouve son origine dans l'acquisition du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD, sont, compte tenu notamment de leur protection juridique, de leur notoriété, de leur positionnement sur le marché, de leur degré d'exposition aux aléas conjoncturels, de leurs perspectives de rentabilité à long terme et des dépenses de publicité dont elles bénéficient, des actifs incorporels à durée de vie indéfinie qui ne sont pas amortis. Ces actifs font donc l'objet d'un test annuel de dépréciation et plus fréquemment lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir, selon les modalités de la norme IAS 36, afin de s'assurer que leur valeur comptable n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Dans un souci d'homogénéité et de permanence des méthodes, l'évaluation de ces marques repose sur des modalités de mise en œuvre identiques à celles développées, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, par le cabinet SORGEM, spécialiste de l'évaluation des marques ; elle tient notamment compte, sur une base pondérée, des facteurs clés de succès (visibilité, innovation, communication) qui sont attachés à ces marques et de leurs contributions aux résultats du groupe BROSSARD.

La méthodologie retenue consiste à valoriser les actifs incorporels, toutes natures confondues, y compris écart d'acquisition, à partir de la somme actualisée des revenus qui leur sont attribuables. Pour cela, l'approche conduit :

- à déterminer, à partir des estimations de résultats prévisionnels dégagés par l'activité, la part attribuable aux actifs incorporels,
- à déterminer la valeur correspondante des actifs incorporels, par voie d'actualisation, sur un horizon explicite de 5 années, des résultats prévisionnels y afférents et de prise en compte d'une valeur terminale (capitalisation du résultat actualisé de la dernière année),
- à opérer le partage de la valeur des actifs incorporels entre les marques et les autres actifs incorporels (écart d'acquisition), et
- à recouper, pour validation, les valeurs de marques ainsi obtenues sur la base des taux de redevance de marque implicites, appliqués aux prévisions de chiffres d'affaires. Ces valeurs sont susceptibles, le cas échéant, de faire l'objet d'ajustements permettant de mettre en évidence des taux de redevance de marque implicites, conformes aux pratiques généralement observées.

## Frais de recherche et développement

Les coûts de recherche et développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de développement associés aux nouveaux produits ne donnent pas lieu à activation (ou à capitalisation) dans la mesure où la preuve que ces produits dégageront des bénéfices futurs ne peut pas être établie tant qu'ils ne sont pas commercialisés.

## Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'origine, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur éventuelle.

### 2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'origine pour le groupe, que ce soit le coût d'acquisition ou le coût de production. Les frais financiers ne sont pas incorporés dans le coût de revient.

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe applique la méthode des composants qui concerne les constructions et certains matériels et outillages.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des diverses catégories d'immobilisations, sans prise en compte de leur valeur résiduelle. Les principales durées d'utilisation retenues, sont les suivantes :

Catégorie	Durée
Aménagements de terrain	10 à 25 ans
Constructions et leurs composants	10 à 25 ans
Installations et agencements des constructions	4 à 20 ans
Matériel et outillage et leurs composants	2 à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Autres immobilisations	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

### 2.3.4. Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.



Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location financement, les plus-values de cession, contrepartie de la réévaluation des immobilisations corporelles, sont comptabilisées en produits constatés d'avance à la date de cession et enregistrées en résultat en « autres produits et charges d'exploitation » sur la durée du contrat de location.

### **2.3.5 Dépréciations des actifs**

Des dépréciations sont enregistrées en complément des amortissements comptabilisés lorsque la valeur comptable des actifs ci-dessus excède la valeur de recouvrement. Cette comparaison s'effectue en regroupant les actifs par unités génératrices de trésorerie (UGT), celles-ci correspondant aux activités du groupe produisant des flux de trésorerie autonomes.

La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession des actifs ou des unités génératrices de trésorerie et de leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie engendrés par ces actifs ou ces unités.

Compte tenu de son organisation et de la nature des flux de trésorerie générés par le groupe BROSSARD, il a été considéré que ce dernier était constitué d'une seule UGT.

### **2.3.6 Stocks**

Les stocks de matières premières et emballages sont évalués à leur prix d'achat moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient. Les prix de revient comprennent les coûts directs de matières premières et d'emballages, les charges de main-d'œuvre directe et les autres charges directes et indirectes de production.

Dans tous les cas, la valeur de ces stocks n'excède pas leur valeur nette réalisable.

### **2.3.7 Instruments financiers**

Les actifs financiers sont principalement constitués par des créances, des disponibilités et des valeurs mobilières de placement. Les créances provenant de l'activité du groupe sont évaluées au coût amorti qui, compte tenu de leur échéance à court terme, s'identifie à leur valeur nominale complétée, le cas échéant d'une dépréciation estimée en fonction du risque de non recouvrement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur, les ajustements de juste valeur étant comptabilisés en résultat.

A chaque date de clôture, le groupe BROSSARD apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. L'indication objective de dépréciation résulte d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, générateur de pertes et ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. À ce titre, la disparition d'un marché actif pour les instruments financiers détenus par le groupe BROSSARD constitue une indication de dépréciation.

Les passifs financiers sont constitués par des dettes d'exploitation et des dettes financières évaluées au coût amorti. Les dettes d'exploitation ayant des échéances inférieures à un an, leur valeur nominale peut être considérée comme très voisine de leur coût amorti.

Le groupe est susceptible d'utiliser des instruments dérivés (swap de taux d'intérêt) pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Ces instruments dérivés qui permettent de transformer un endettement à taux variable en un endettement à taux fixe constituent des instruments de couverture de flux de trésorerie ; ils figurent au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Le groupe BROSSARD a fait le choix, en présence d'instruments de couverture de flux de trésorerie futurs répondant aux critères d'efficacité définis par la norme IAS 39, de ne pas faire application des dispositions

relatives à la comptabilité de couverture ; dans ces conditions, les variations de valeur de tels instruments de couverture, observées entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, ont un impact, positif ou négatif, sur le résultat consolidé.

#### *Titrisation*

Le groupe a mis en place en 2005 un programme de titrisation de ses créances commerciales dont le plafond a été porté de 30.000 à 45.000 K€. Ce programme de titrisation s'étant achevé en juillet 2008 qui se traduit dans les comptes consolidés par :

	<u>30/06/08</u>	<u>30/6/07</u>
- Des actifs non courants correspondant aux parts subordonnées d'un FCC (cf note 6)	0	9 873
- Des passifs non courant correspondants aux créances titrisées (cf note 14)	0	27 518
- Des actifs courant correspondants aux parts subordonnées d'un FCC (cf note 9)	6.343	0
- Des passifs courants correspondants aux créances titrisées (cf note 14)	27.674	0

Les parts subordonnées du FCC, ayant la nature de placement détenus jusqu'à l'échéance, et les passifs non courants et courants correspondant aux créances titrisées sont comptabilisés au coût amorti

#### **2.3.8. OBSAR**

Les Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR), émises par la société Saveurs de France-Brossard SA, sont considérées comme des instruments hybrides constitués à la fois d'une composante dette et d'une composante capitaux propres.

A la date d'émission, la juste valeur de la composante dette est estimée en utilisant le taux de marché applicable à une dette similaire n'ayant pas de BSAR attachés (en ajoutant la valeur de l'instrument dérivé correspondant à la faculté offerte aux porteurs d'obligations de demander un remboursement anticipé des OBSAR en cas d'exercice de plus de 69% des BSAR). La différence entre le montant perçu à l'émission et la valeur de cette composante dette représente la valeur de la composante capitaux propres. Le montant des frais d'émission doit être alloué entre les composantes dette et capitaux propres au prorata de leur valeur à la date d'émission. A la date d'émission, la portion, nette d'impôt, relative à la composante capitaux propres est comptabilisée directement en capitaux propres sans modification ultérieure.

Pendant la durée de vie des OBSAR, le montant des intérêts sur la composante dette est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La différence entre ce montant et les intérêts effectivement payés est ajoutée à la composante dette (cf note 14.4).

#### **2.3.9 Imposition différée**

En présence d'actifs ou de passifs dont la valeur au bilan diffère de la valeur fiscale, des actifs et des passifs d'impôt sont enregistrés dans les conditions suivantes :

- tous les passifs d'impôts sont comptabilisés,
- les actifs d'impôts sur ces différences ainsi que ceux relatifs aux reports déficitaires ne sont enregistrés que si leur récupération est probable.

En présence d'une convention d'intégration fiscale prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2006, les actifs et passifs d'impôts différés donnent lieu à compensation sur l'exercice en cours.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés en fin d'exercice en fonction des derniers taux d'impôts votés. Les conséquences des changements de taux sont constatées en résultat.

#### **2.3.10 Provisions pour risques et charges**

Les risques et charges résultant d'obligations existantes à la clôture de l'exercice, dont la réalisation est probable et dont l'estimation est fiable sont provisionnés.

Les risques et charges éventuels ne sont pas comptabilisés. Lorsqu'ils sont significatifs, ils font l'objet d'une information séparée en notes annexes.

### **2.3.11 Avantages du personnel**

#### **Types de régimes**

##### **> Régimes à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe verse des cotisations définies à différents organismes sociaux. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

##### **- Régimes à prestations définies**

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des ressources complémentaires par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Elles sont comptabilisées au bilan sous forme d'une provision.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des emprunts d'Etat et dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du groupe. Le calcul est effectué annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels issus des évaluations relatives aux avantages post-emploi sont comptabilisés directement en résultat sans être étalés.

Au sein du groupe BROSSARD, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de départ en retraite et les médailles du travail.

### **2.3.12. Options sur actions consenties aux salariés**

Lorsque des options sur actions sont destinées aux salariés, leur juste valeur est estimée à la date d'attribution et constatée en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lorsque l'attribution des options est soumise à des conditions, la prise en charge de la valeur des options est étalée sur la durée nécessaire à la levée de ces conditions. En l'absence d'options sur actions consenties aux salariés, ces dispositions n'ont pas trouvé d'application au cours des exercices clos les 30 juin 2007 et 2008.

### **2.3.13. Trésorerie**

La trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie, correspond aux disponibilités, aux valeurs mobilières de placement et aux dépôts et prêts à court terme.

### **2.3.14. Chiffre d'affaires et prise en compte des « marges arrières »**

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est enregistré lorsque leurs risques et avantages significatifs sont effectivement transférés à l'acquéreur. Il est comptabilisé net des remises et taxes sur les ventes et net des participations publicitaires communément appelées « marges arrières ».



## NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros

La variation de périmètre correspond à la cession de la filiale russe BROSSARD LLC.

### *Note 1 : Liste des principales sociétés consolidées*

Au 30 juin 2008, 6 sociétés ont été intégrées globalement dans les comptes consolidés du groupe BROSSARD.

#### Sociétés intégrées globalement

<u>Raison sociale</u>	<u>Commentaires</u>	<u>Pays</u>	<u>Devise</u>	<u>30/06/2008</u>		<u>30/6/2007</u>	
				<u>% de contrôle</u>	<u>% d'intérêt</u>	<u>% de contrôle</u>	<u>% d'intérêt</u>
BROSSARD SA	Société Mère	France	Euro				
S.A. SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD		France	Euro	100%	100%	100%	100%
S.A.S. FRIANCE		France	Euro	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
S.A.S. SIGAL		France	Euro	95,24%	95,24%	100%	100%
S.A. SAVANE BROSSARD		France	Euro	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
S.A.S. BROSSARD DISTRIBUTION		France	Euro	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
BROSSARD LLC		Fédération de Russie	Rouble	0%	0%	100%	100%

*Note 2 : Ecart d'acquisition*

Les écarts d'acquisition des sociétés intégrées globalement ont évolué comme suit :

1 <sup>er</sup> juillet 2007	27.520
Ecart d'acquisition relatifs aux :	
- acquisitions de l'exercice	
- cessions	
Dépréciations complémentaires	
Effets de change	<u>                    </u>
<b>30 juin 2008</b>	<b><u>                    </u></b>

Ces écarts d'acquisition se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Saveurs de France-Brossard SA	27.520	27.520
<b>Total</b>	<b><u>                    </u></b>	<b><u>                    </u></b>

L'écart d'acquisition se justifie comme suit :

- Coût d'acquisition des titres SAVEURS DE FRANCE BROSSARD .....	133.054
- Capitaux propres réestimés de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD .....	-105.534
	<u>                    </u>
	<u>                    </u>

Lors de la clôture des comptes consolidés du groupe BROSSARD au 30 juin 2006, il avait été procédé, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, à l'allocation, sur des bases provisoires, du coût d'acquisition du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD détaillé ci-dessus. Cette allocation aux actifs et passifs du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, sur la base de leur juste valeur, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006, avait conduit à la mise en évidence de capitaux propres d'un montant de 105.534 K€, incluant :

- la réestimation des marques BROSSARD et SAVANE pour un montant de 86.000 K€,
- le passif d'impôt différé lié à la réestimation de la valeur des deux marques précitées pour un montant de 28.667 K€, et
- l'actif d'impôt différé, d'un montant de 4.258 K€, lié à l'intégralité des reports déficitaires du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, d'un montant de 3.692 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2006, ces derniers étant susceptibles d'être utilisés à brève échéance.

Au 30 juin 2007, compte tenu du caractère récent de la date d'établissement (9 janvier 2007) du rapport d'évaluation du Cabinet SORGEM (cf. supra § 2.3.1 et § 2.3.2) et de l'absence d'indices de perte de valeur portant sur les deux marques susvisées, il avait été décidé de ne pas remettre en cause les valeurs initialement déterminées sur des bases provisoires. Dans ce contexte particulier, l'allocation définitive du coût d'acquisition du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, telle que prévue par la norme IFRS 3, est intervenu lors de la clôture des comptes consolidés du groupe BROSSARD au 30 juin 2007, nonobstant le fait que ladite acquisition ait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Au 30 juin 2008, la mise en œuvre par le groupe BROSSARD de la méthodologie initialement définie par le Cabinet SORGEM conduit à justifier le montant de l'écart d'acquisition ci-dessus.

*Note 3 : Immobilisations incorporelles*

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<b>Valeurs Brutes</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Marques BROSSARD et SAVANE	Concessions, Brevets, Licences	Autres immobilisations	Total
1 <sup>er</sup> juillet 2007	<b>86.000</b>	<b>8</b>	<b>618</b>	<b>86.626</b>
Acquisitions			114	114
Cessions			98	98
<b>30 juin 2008</b>	<b>86.000</b>	<b>8</b>	<b>634</b>	<b>86.642</b>

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<b>Amortissements et dépréciations</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Marques BROSSARD et SAVANE	Concessions, Brevets, Licences	Autres immobilisations	Total
1 <sup>er</sup> juillet 2007	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>269</b>	<b>275</b>
Amortissements		1	149	150
Dépréciations				
Cessions			8	8
<b>30 juin 2008</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>410</b>	<b>417</b>

La valeur des marques BROSSARD et SAVANE, déterminée sur des bases provisoires au 1<sup>er</sup> janvier 2006, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, n'avait pas été remise en cause au 30 juin 2007, compte tenu du caractère récent de la date d'établissement (9 janvier 2007) du rapport d'évaluation du cabinet SORGEM, spécialiste de l'évaluation des marques, et de l'absence d'indices de pertes de valeur à cette date. L'évaluation définitive des deux marques était donc intervenue à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés du groupe BROSSARD au 30 juin 2007 ; elle avait reposé sur une méthodologie identique à celle développée dans le rapport d'expertise du cabinet SORGEM. Cette méthodologie, menée sur une base annuelle ou plus fréquemment en présence d'indices de pertes de valeur, consiste à valoriser les marques à partir de la somme actualisée des revenus qui leur sont attribuables. Cette approche conduit :

- à déterminer les résultats prévisionnels attribuables aux actifs incorporels,
- à déterminer la valeur correspondante de ces actifs incorporels, par voie d'actualisation, sur un horizon explicite de 5 années, des résultats prévisionnels y afférents et de prise en compte d'une valeur terminale (capitalisation du résultat actualisé de la dernière année),
- à opérer le partage de la valeur des actifs incorporels entre les marques et les autres actifs incorporels, et
- à recouper, pour validation, les valeurs de marques ainsi obtenues sur la base des taux de redevance de marque implicites, appliqués aux prévisions de chiffres d'affaires. Ces valeurs sont susceptibles, le cas échéant, de faire l'objet d'ajustements permettant de mettre en évidence des taux de redevance de marque implicites, conformes aux pratiques généralement observées.

Au 30 juin 2008, l'application de la méthodologie définie ci-dessus conduit à justifier la valeur affectée aux marques BROSSARD et SAVANE.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<b>Valeurs nettes</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Marques SAVANE et BROSSARD	Concessions, Brevets, Licences	Autres immobilisations	Total
<b>30 juin 2007</b>	<b>86.000</b>	<b>2</b>	<b>349</b>	<b>86.351</b>
<b>30 juin 2008</b>	<b>86.000</b>	<b>1</b>	<b>224</b>	<b>86.225</b>

*Note 4 : Immobilisations corporelles*

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

<b>Valeurs Brutes</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques Matériels et outillages	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
1 <sup>er</sup> juillet 2007	823	20.397	12.016	1.339	2.824	37.399
Acquisitions	24	2.241	4.622	165	347	7.399
Cessions		803	68	91	2.733	3.695
Acquisitions dues aux variations de périmètre	847	21.835	16.570	1.413	438	41.103
Réévaluations liées aux opérations de cession- bail	19	1.206				1.225
<b>30 juin 2008</b>	<b>866</b>	<b>23.041</b>	<b>16.570</b>	<b>1.413</b>	<b>438</b>	<b>42.328</b>



Les amortissements et dépréciations cumulés ont évolué comme suit :

<b>Amortissements et dépréciations</b> <i>(en milliers d'euros)</i>			Installations techniques		
	Agencements terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
1 <sup>er</sup> juillet 2007	14	2.179	2.579	518	5.290
Dotations aux amortissements	12	1.709	1.755	282	3.758
Dépréciation					
Annulation de dépréciations antérieures					
Cessions		1	41	47	89
<b>30 juin 2008</b>	<b>26</b>	<b>3.887</b>	<b>4.293</b>	<b>753</b>	<b>8.959</b>

Les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles s'établissent comme suit :

<b>Valeurs nettes</b> <i>(en milliers d'euros)</i>			Installations techniques matériels et outillages		
	Terrains	Constructions	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
1 <sup>er</sup> juillet 2007	809	18.218	9.437	2.824	32.109
30 juin 2008	840	19.154	12.277	438	33.369

*Note 5 : Contrats de location*

Les immobilisations corporelles incluent les biens financés par le groupe grâce à des contrats de location-financement y compris l'opération de cession bail sur l'usine de Castelsarrazin telle que décrite en faits caractéristiques. Ces biens ont les valeurs nettes suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Terrains	285	106
Constructions	13.238	3.291
Installations techniques, matériels et outillages	<u>441</u>	<u>625</u>
Valeurs nettes des biens financés par location-financement	<u>13.964</u>	<u>4.022</u>

La réconciliation entre les paiements minimaux à effectuer en vertu des contrats de location-financement et la valeur de la dette financière correspondante se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Paiements minimaux à effectuer sur les contrats de location-financement	17.921	3.856
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	<u>13.444</u>	<u>3.276</u>
Différence : charges financières futures	<u>4.447</u>	<u>580</u>

L'échéancier des sommes à payer en vertu de contrats de location-financement est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Paiements minimaux</u>	<u>Dettes financières</u>
Payables à moins de un an	808	666
Payables à plus de un an et à moins de cinq ans	2.205	1.906
Payables à plus de cinq ans	<u>843</u>	<u>704</u>
<b>Total au 30 juin 2007 (note 14)</b>	<u>3.856</u>	<u>3.276</u>
Payables à moins de un an	2.112	1.400
Payables à plus de un an et à moins de cinq ans	6.976	4.776
Payables à plus de cinq ans	<u>8.833</u>	<u>7.268</u>
<b>Total au 30 juin 2008 (note 14)</b>	<u>17.921</u>	<u>13.444</u>

En ce qui concerne les principaux contrats de locations simples non résiliables, les loyers restant à payer se répartissent selon les échéances suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Payables à moins d'un an	363	271
Payables à plus d'un an et à moins de cinq ans	<u>127</u>	<u>95</u>
Total	<u>490</u>	<u>366</u>

*Note 6 : Actifs financiers non courants*

L'échéance des actifs financiers non courants se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Plus d'un an et moins de cinq ans	282	10.108*
Plus de cinq ans	<u>1.312</u>	<u>1.341**</u>
<b>Total</b>	<u><u>1.594</u></u>	<u><u>11.449</u></u>

\* dont parts subordonnées FCC titrisation : 0 k€ au 30 juin 2008 (voir note 2.3.7) et 9.873 K€ au 30 juin 2007.

\*\* dont juste valeur swap de taux : 632 k€ au 30 juin 2008 (cf note 2.3.7) et 535 K€ au 30 juin 2007.

*Note 7 : Clients et comptes rattachés*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
<b>Valeurs nettes (y compris créances titrisées)</b>	<u><u>42.498</u></u>	<u><u>46.382</u></u>
dont créances titrisées	27.674	27.518

Les créances ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

*Note 8 : Stocks et en cours*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Matières premières, approvisionnements	4.498	4.092
En-cours de production, de biens	210	190
Produits intermédiaires et finis	16.262	11.070
Marchandises	<u>752</u>	<u>1.031</u>
<b>Valeurs nettes</b>	<u><u>21.722</u></u>	<u><u>16.383</u></u>

Dont dotations aux provisions

925

522

Dont reprises de provision

522

770

La constatation des provisions sur stocks prend en compte les DLUO, d'éventuels problèmes qualité et l'obsolescence des emballages.

*Note 9 : Autres débiteurs*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Avances, acomptes sur commandes	53	126
Etat – Taxes sur CA	7.988	6.353
Autres créances	7.473*	544
Charges constatées d'avance – frais de titrisation	0**	859
Charges constatées d'avance – autres	<u>1.216</u>	<u>2.164</u>
<b>Total Autres débiteurs</b>	<u><u>16.730</u></u>	<u><u>10.046</u></u>

\* Dont parts subordonnées FCC titrisation : 6.343 K€ au 30 juin 2008 (voir note 2.3.7)

\*\* Solde constaté en charge du fait de la fin de la résiliation anticipée de la titrisation en juillet 2008

*Note 10 : Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée par le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2008</b>	<b>30/06/2007</b>
VMP et dépôts à terme	2.800	5.503
Soldes bancaires disponibles	2.518	1.722
<b>Total</b>	<b>5.318</b>	<b>7.225</b>
Moins montant des découverts bancaires	1.028	317
<b>Trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>4.290</b>	<b>6.908</b>

*Note 11 : Capitaux propres*

Toutes les actions composant le capital de BROSSARD ont été appelées et sont entièrement libérées.

Le nombre d'actions composant le capital de BROSSARD a évolué comme suit depuis l'ouverture de l'exercice précédent :

	Nombre d'actions	Montant du capital social (en k€)	Nominal (en euros)
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> juillet 2006	4.804.614	48.046	10
Augmentation (ou réduction) de capital suite à une incorporation de réserves (imputation de pertes)		-4.805	-1
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	825.000	7.425	9
Augmentation (ou réduction) de capital en nature			
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés			
<b>Nombre d'actions au 30 juin 2007</b>	<b>5.629.614</b>	<b>50.666</b>	<b>9</b>
Augmentation (ou réduction) de capital suite à une incorporation de réserves (imputation de pertes)			
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire			
Augmentation (ou réduction) de capital en nature			
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés			
<b>Nombre d'actions au 30 juin 2008</b>	<b>5.629.614</b>	<b>50.666</b>	<b>9</b>

La société BROSSARD détient au 30 juin 2008 92.000 actions propres contre 0 au 30 juin 2007

Le poste « réserves » comprend les éléments suivants en milliers d'euros :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
- les bénéfices accumulés et non distribués de BROSSARD SA et de ses filiales	4.961	3.307
- les réserves de conversion		
- les effets de la réévaluation		
- les ajustements de valeurs des instruments dérivés comptabilisés en tant que couverture de flux de trésorerie futurs		
<b>Total</b>	<u><u>4.961</u></u>	<u><u>3.307</u></u>

*Note 12 : Provisions pour risques et charges*

La variation des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice comprend les éléments suivants :

**Provisions non courantes**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 1/7/2007	Dotations	Reprises liées à utilisation	Reprises pour non utilisation	Montant au 30/6/2008
Provisions pour risques et charges*	791	247	22	583	433
Provisions pour impôts	113			25	88
<b>Total</b>	<u><u>904</u></u>	<u><u>247</u></u>	<u><u>22</u></u>	<u><u>608</u></u>	<u><u>521</u></u>

**Provisions courantes**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 1/7/2007	Dotations	Reprises liées à utilisation	Reprises pour non utilisation	Montant au 30/6/2008
Provisions pour risques et charges	13	14		8	19
<b>Total</b>	<u><u>13</u></u>	<u><u>14</u></u>		<u><u>8</u></u>	<u><u>19</u></u>

\* Il s'agit essentiellement de provisions pour litiges

*Note 13 : Avantages au personnel*

Les avantages au personnel s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Régimes d'avantages post-emploi consentis au personnel	762	825
Régimes d'avantages à long terme consentis au personnel	131	129
<b>Total</b>	<b><u>893</u></b>	<b><u>954</u></b>

**Avantages post-emploi**

Le régime d'avantages post-emploi à prestations définies consenti au personnel correspond au régime d'indemnité de fin de carrière s'imposant aux entreprises françaises.

Les montants comptabilisés au passif au titre de ces régimes s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Valeur actualisée de la dette	762	825
Gains (pertes) actuariels différés	-	-
<b>Montant net comptabilisé au bilan</b>	<b><u>762</u></b>	<b><u>825</u></b>

La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des régimes d'avantages post-emploi à prestations définies, s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	48	58
Coût financier	39	43
Ecart actuariels enregistrés en résultat	85	58
<b>Charge nette de l'exercice</b>	<b><u>172</u></b>	<b><u>159</u></b>

La variation des montants nets comptabilisés au bilan s'explique de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture de l'exercice	825	937
Charge nette de l'exercice	172	159
Indemnités versées aux salariés	-235	-271
<b>Montant net comptabilisé au bilan à la clôture de l'exercice</b>	<b><u>762</u></b>	<b><u>825</u></b>

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Taux d'actualisation	4,80 %	4,60 %
Taux d'évolution des salaires	2 %	3 %
Taux de turn-over	4 %	4 %
Age de départ volontaire à la retraite	63 ans	63 ans

### Avantages à long terme

Le régime d'avantages à long terme consenti au personnel correspond aux médailles du travail. La variation de la dette et de la charge s'établit comme suit :

<i>Au compte de résultat (en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	19	19
Coût financier	6	6
Ecart actuariels enregistrés en résultat	-6	13
<b>Charge nette de l'exercice</b>	<b>19</b>	<b>38</b>

Les sommes versées au titre des régimes à cotisations définies se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Cotisations d'assurance maladie	2.560	2.345
Cotisations de prévoyance	658	601
Cotisations de retraite	2.990	2.746
<b>Total</b>	<b>6.208</b>	<b>5.692</b>

### Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Rémunérations fixes	574	557
Rémunérations variables		
Avantages divers	7	8
<b>Total</b>	<b>581</b>	<b>565</b>

### D.I.F.

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Les droits acquis par les salariés s'élèvent à (en heures)	44.492 h	32.743 h

*Note 14 : Emprunts et dettes financières à long et moyen terme*

**14.1** Le détail du poste des emprunts et dettes financières à long et moyen terme est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Emprunt obligataire	6.798	13.389
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50.111	50.516
Emprunts et dettes financières relatifs aux contrats de location-financement ( <b>note 5</b> )	13.444	3.276
Emprunts et dettes financières divers	213	237
Créances titrisées	27.674	27.518
<b>Total</b>	<b>98.240</b>	<b>94.936</b>
Dont part à plus d'un an des emprunts à long et moyen terme	54.156	80.496*
Part à moins d'un an des emprunts à long et moyen terme	44.084*	14.440

\* y compris 100 % des créances titrisées (voir note 2.3.7)



Les échéances des emprunts à long et moyen terme sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
1/7/2008 – 30/6/2009		14.204
1/7/2009 – 30/6/2010	9.467	7.325
1/7/2010 – 30/6/2011	9.361	7.178
1/7/2011 – 30/06/2012	9.311	7.084
1/7/2012 – 30/6/2013 (et exercices suivants pour N-1)	8.930	17.187
1/7/2013 – 30/6/2014 (et exercices suivants pour N)	17.087	
Créances titrisées	<u>-</u>	<u>27.518</u>
Part à long terme	54.156	80.496
1/7/2007 – 30/6/2008		14.440
1/7/2008 – 30/6/2009	16.410	
Créances titrisées	<u>27.674</u>	
Part à court terme	<u>44.084</u>	<u>14.440</u>
Total	<u>98.240</u>	<u>94.936</u>

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Le taux d'intérêt moyen des emprunts à long et moyen terme s'établit à	5,84 %	4,62 %
La part à taux fixe de ces emprunts s'élève à .....	9,69 %	1,15 %
Le taux moyen des emprunts à taux fixe s'établit à .....	4,97 %	4,83 %

#### 14.2 Garanties d'emprunts :

- En garantie d'emprunts souscrits par la société BROSSARD SA représentant 44.138 K€ au 30 juin 2008, celle-ci a nanti la totalité des actions et BSAR de la société Saveurs de France-Brossard SA.  
soit à moins d'un an .....6.837 K€  
De 2 à 5 ans .....27.301 K€  
A plus de 5 ans .....10.000 K€
- En garantie de l'opération de cession bail organisée par Savane-Brossard sur son site de Castelsarrazin, octroi d'un nantissement des éléments incorporels du contrat (droit au bail et bénéfice de la promesse de vente) assorti d'un engagement sur le maintien de l'actionnariat de Brossard dans Saveurs de France-Brossard et de Saveurs de France-Brossard dans Savane Brossard.

### 14.3 Covenants relatifs aux emprunts contractés auprès du pool bancaire dans le cadre de l'acquisition de SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD

La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et son avenant du 14 novembre 2007 prévoient que l'emprunteur doit respecter 3 ratios financiers définis comme suit :

R2 = dettes financières nettes/EBE retraité

R3 = cash flow libre/service de la dette.

R4 = dettes financières/fonds propres

Au 30 juin 2008, ces ratios s'établissent comme suit :

- R2= 7,92 (Ratio devant être inférieur à 4)
- R3 = 0,96 (Ratio devant être supérieur à 0,7)
- R4 = 0,99 (Ratio devant être inférieur à 1)

### 14.4 Covenants OBSAR

Une émission par Saveurs de France-Brossard SA de 27.600 OBSAR de 200 euros de nominal, auxquelles étaient attachés 800.400 BSAR (29 BSAR pour 1 obligation) de 1,94 € de nominal, a été réalisée en décembre 2003 pour un montant brut de 13,8 millions d'euros dont la première moitié a été remboursée le 19 décembre 2007 et dont l'autre moitié est à échéance du 19 décembre 2008. Le taux de cet emprunt est de Euribor 3 mois - 1%.. Le prospectus relatif à cette opération a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 décembre 2003 sous le n° 03-1083. Au 31 décembre 2007, il restait 799.921 BSAR en circulation (propriété de Brossard SA) et 27.583 OBSAR.

Le produit net reçu de l'émission des OBSAR est décomposé entre une composante dette et une composante capitaux propres qui représente la juste valeur des BSAR attachés aux OBSAR de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Produit net reçu de l'émission des OBSAR	6.770	13.540
Composante capitaux propres (nette d'impôt différé)	499	(999)
Impôt Différé Passif	(259)	(518)
<b>Valeur de la composante dette à la date d'émission</b>	<b>6.012</b>	<b>12.023</b>
Charges d'intérêt	1.426	2.142
Intérêts payés	(641)	(776)
<b>Valeur de la composante dette à la date d'arrêt</b>	<b>6.797</b>	<b>13.389</b>

La juste valeur de la composante dette des OBSAR au 30 juin 2008 est estimée à 6.500 K€.

Le sous groupe Saveurs de France-Brossard s'est engagé à respecter divers engagements et des covenants financiers au titre de son emprunt OBSAR selon lesquels il peut être exigé le remboursement anticipé des obligations dans les cas suivants :

- dans l'éventualité où au moins 69 % des BSAR auraient été exercés à la demande de leurs titulaires ou rachetés et annulés par la société ;
- dans le cas où la société ne respecterait plus l'un des engagements suivants (appréciés par référence aux comptes consolidés du sous groupe Saveurs de France-Brossard établis en normes françaises)
  - 1 - maintenir le rapport de son endettement financier net sur sa situation nette consolidée inférieure à 1 (Ratio respecté au 30 juin 2008 = 0,86)
  - 2 - maintenir le rapport de son endettement financier net sur son cash flow inférieur à 3 (Ratio non respecté au 30 juin 2008 = 3,86)
  - 3 - admission de ses actions aux négociations sur Euronext Paris ou sur un marché réglementé ou assimilé au sein de l'Union Européenne.

Le 3<sup>ème</sup> engagement n'était plus respecté dès le 30 juin 2006 du fait de l'OPA-OPR exercée par Brossard. L'assemblée générale des obligataires, réunie le 15 septembre 2006, a approuvé à la majorité des 2/3 le non-remboursement anticipé des obligations du fait du retrait de l'EUROLIST des actions de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD.

Il est précisé que depuis l'acquisition du sous groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD par la société BROSSARD, ces ratios appliqués aux comptes consolidés du sous groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD n'ont plus grande signification économique.

#### 14.5 Covenants titrisation

Afin d'adapter le programme de titrisation des créances commerciales à l'évolution de l'activité du groupe, il a été négocié un élargissement de l'enveloppe à 45 millions d'euros.

Dans ce cadre, un avenant au programme de titrisation initial a été signé le 13 novembre 2007 qui a supprimé toute référence à des covenants.

#### 14.6 Covenants LCL

La société Saveurs de France – Brossard a souscrit en janvier 2008 un emprunt de 7.000 K€ assorti des clauses de covenant financier suivantes :

Les 3 ratios suivants doivent être respectés, étant précisé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels sur 12 mois glissants du sous groupe Saveurs de France - Brossard :

R2 = Dettes financières nettes / EBE retraité

R3 = Cash flow libre / Service de la dette

R4 = Dettes financières / Fonds propres

Au 30 juin 2008, ces ratios s'établissent comme suit :

R2 = 2,73 (Ratio devant être inférieur à 4)

R3 = 1,01 (Ratio devant être supérieur à 0,7)

R4 = 1,00 (Ratio devant être inférieur à 1)

#### Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b><u>30.178</u></b>	<b><u>36.791</u></b>

Les montants ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

#### Note 16 : Autres créiteurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Dettes fiscales et sociales	8.997	8.219
Dettes sur immobilisations	346	1.592
Autres dettes	1.470	1.051
Produits constatés d'avance*	1.728	847
<b>Autres créiteurs</b>	<b><u>12.541</u></b>	<b><u>11.709</u></b>

Les montants ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

\* Au 30 juin 2008, les produits constatés d'avance résultant de la réévaluation des immobilisations corporelles liée à l'opération de cession-bail s'élèvent à 1.165 K€.

*Note 17 : Dépenses de Recherche et Développement*

Les dépenses de Recherche et Développement comptabilisées en charges ont été respectivement de 1.544 K€, et 1.841 K€ au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007.

*Note 18 : Autres produits et charges opérationnels*

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les rubriques suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2008</b>	<b>30/06/2007</b>
Solde frais titrisation	<b>-574 *</b>	
Dépréciation Sigal	<b>-106</b>	<b>-74</b>
	<b>-680</b>	<b>-74</b>

\* Il s'agit du solde des charges constatées d'avance sur les frais de mise en place de la titrisation enregistré en charges de l'exercice du fait de la résiliation de la titrisation en juillet 2008

*Note 18 bis : Activités abandonnées*

Le résultat net des activités abandonnées figure dans le compte de résultat consolidé du groupe BROSSARD au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007 pour un montant respectivement de -463 K€ et de -1.601 K€. Il se détaille comme suit :

	<b>30/06/2008</b>	<b>30/6/2007</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>212</b>
Autres produits de l'activité		-212
Achats consommés		-758
Charges de personnel		-792
Autres achats et charges externes		-16
Impôts et taxes		-2
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations		-2
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-2
Autres produits et charges d'exploitation		<b>-1.568</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-1.568</b>
Autres produits et charges opérationnels	-463	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-463</b>	<b>-1.568</b>
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Coût de l'endettement financier brut (note 19)		
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres produits et charges financiers		-33
Charge ou produit d'impôt		0
<b>Résultat net</b>	<b>-463</b>	<b>-1.601</b>

Le tableau consolidé des flux de trésorerie du groupe BROSSARD au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007 comporte les impacts suivants liés aux activités abandonnées :

	<b>30/06/2008</b>	<b>30/06/2007</b>
- flux net de trésorerie généré par l'activité :	-463 K €	-1.601 K€
- flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	0 K€	0 K€
- flux net de trésorerie lié aux opérations de financement :	0 K€	0 K€

*Note 19 : Coût de l'endettement financier brut*

Le coût de l'endettement financier brut se décompose en :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Intérêts sur découverts bancaires, emprunts et titrisation	4.715	5.020
Dotations charges à répartir sur emprunt	134	678
Intérêts sur les OBSAR	304	406
Intérêts sur les dettes financières des contrats de location-financement	<u>543</u>	<u>162</u>
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b><u>5.696</u></b>	<b><u>6.266</u></b>

*Note 20 : Impôts sur les bénéfices*

**Charge d'impôt**

**Analyse de la charge d'impôt :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Impôts courants	-667	-21
Impôts différés	<u>212</u>	<u>1.779</u>
<b>Total impôt sur les résultats</b>	<b><u>-455</u></b>	<b><u>1.758</u></b>

Le montant de la charge d'impôt différé liée à l'annulation des actifs d'impôts différés, reconnus lors de l'allocation du coût d'acquisition du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, s'élève à 1.982 K€ au titre de l'utilisation de ses reports déficitaires du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008. Le montant des actifs d'impôts différés liés au montant résiduel de reports déficitaires restant à utiliser s'élève à 605 K€.

**Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
<b>Résultat avant impôt</b>	429	3.413
Charge d'impôt théorique	<u>143</u>	<u>1.138</u>
<b>Rapprochement :</b>		
Perte non activée		60
Différences permanentes	43	665
Utilisation de pertes		
Ecart de taux d'imposition		
Crédit d'impôt et autres impôts	<u>-641</u>	<u>-105</u>
<b>Charge réelle d'impôt (= +)/produit d'impôt (= -)</b>	<b><u>-455</u></b>	<b><u>1.758</u></b>

## Impôts différés

### Variation des impôts différés :

(en milliers d'euros)

<b>Situation au 30 juin 2007</b>	-26.846
Produit (charge) de l'exercice 2007/2008	-211
Autres variations	
<b>Situation au 30 juin 2008</b>	-27.057

N.B. : Le sous groupe Saveurs de France-Brossard étant inclus dans la convention d'intégration fiscale du groupe BROSSARD entrée en vigueur à l'ouverture de l'exercice 1<sup>er</sup> juillet 2006, les impôts différés sont, sur les exercices clos le 30 juin 2008 et le 30 juin 2007 présentés en net.

### Origine des impôts différés :

(en milliers d'euros)

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Immobilisations incorporelles	-28.667	-28.667
Immobilisations corporelles	-85	-98
Stocks	175	84
Autres actifs	374	-33
Avantages au personnel	392	323
OBSAR	-33	-117
Provisions	26	428
Autres passif	0	0
Swap de taux	-211	-178
Reports fiscaux déficitaires	972	1.412
<b>Impôts différés nets</b>	<u>-27.057</u>	<u>26.846</u>

Les déficits fiscaux reportables et différences temporaires, pour lesquels aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé, sont les suivants :

(en milliers d'euros)

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
BROSSARD SA		
Déficits reportables indéfiniment	<u>1.910</u>	<u>1.910</u>

*Note 21 : Résultat par action*

Le calcul du résultat par action de base s'effectue de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u> <u>12 mois</u>	<u>30/06/2007</u> <u>12 mois</u>
Résultat net pour le calcul du résultat par action de base (a)	885	1.655
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice (b)	<u>5.628.081</u>	<u>5.629.614</u>
<b>Résultat par action de base (euro) = (a) / (b)</b>	<u>0,16</u>	<u>0,29</u>

En l'absence d'instruments potentiellement dilutifs, le résultat par action dilué est égal au résultat par action de base.

*Note 22 : Informations sur les parties liées*

Les relations du groupe avec les entreprises qui lui sont liées donnent lieu à des transactions qui sont réalisées aux conditions normales de marché.

*Note 23 : Flux comptables sans effet sur la trésorerie*

N'ayant pas d'incidence sur la trésorerie du groupe, les flux suivants ne figurent pas dans le tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Acquisitions d'immobilisations financées par location financement : coût d'acquisition et dette correspondante	<u>néant</u>	<u>néant</u>

*Note 24 : Engagements financiers hors bilan*

24.1 Sous groupe Saveurs de France-Brossard

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Engagements reçus :		
1/ Caution de la société CCA Finances + intérêts pour le prêt accordé à la SARL Gringoire	762	762
2/ Caution personnelle de Madame Piffaut + intérêts pour le prêt accordé à la SARL Gringoire	762	762
3/ Caution personnelle et sûretés réelles reçues en garantie d'un prêt accordé sur une opération de communication	p.m	131
4/ Affectation hypothécaire reçue de l'acquéreur de l'immeuble cédé par Friance en garantie du remboursement du crédit vendeur (cf note 30)	600	600

## Engagements donnés

1/ Ils correspondent pour 577 K€ à un engagement donné par la société Saveurs de France-Brossard à une société de crédit bail de se substituer à la société Savane Brossard SA en cas de défaillance de celle-ci à hauteur de 389 K€, et à une lettre d'intention signée par la société Saveurs de France-Brossard en faveur d'un établissement financier à l'occasion de la mise en place d'un crédit de 2.500 K€ utilisé à hauteur de 188 K€. Ces engagements donnés ont pour échéances :

	30/06/2008	30/06/2007
. A moins d'un an :	393	502
. De 2 à 5 ans :	184	575
. A plus de 5 ans :		
	<u>577</u>	<u>1.077</u>

2/ Ils correspondent pour 45.000 K€ à l'engagement donné de garantie à première demande en faveur du FCC titrisation. Cet engagement a pris fin en juillet 2008 du fait de la résiliation du contrat de titrisation.

3/ Le sous-groupe Saveurs de France-Brossard s'est engagé à respecter des covenants financiers au titre de son emprunt OBSAR cf §14.4.

### 4/ Cession-bail

Cf § 24.2.3

### 5/ Affacturage

Cf note 24.2.4

### 6/ Emprunt LCL 7.000 K€

Cet emprunt, à taux fixe de 4,99 %, remboursable sur une durée de 5 ans est assorti de diverses clauses parmi lesquelles celle de défaut croisé et celle d'actionnariat (appartenance de l'emprunteur au groupe Brossard). Le contrat d'emprunt contient également les clauses de covenants financiers décrites au § 14.6



## 24.2 Société mère BROSSARD SA

24.2.1. - Délégation d'assurances hommes clés au profit des banques (BNP PARIBAS – PALATINE – CIN = Le pool bancaire) :

- Monsieur Guy SCHUMACHER 5.000 K€
- Monsieur Frédéric THYS 5.000 K€

24.2.2. - Engagements en matière de ratios financiers

La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et son avenant du 14 novembre 2007 prévoient que l'emprunteur doit respecter les ratios financiers définis au paragraphe 14.3.

24.2.3. – Cession – bail

En garantie de l'opération de cession bail organisée par Savane-Brossard sur son site de Castelsarrazin, octroi d'un nantissement des éléments incorporels du contrat (droit au bail et bénéfice de la promesse de vente) assorti d'un engagement sur le maintien de l'actionnariat de Brossard dans Saveurs de France-Brossard et de Saveurs de France-Brossard dans Savane Brossard.

24.2.4 – Affacturage

Un contrat d'affacturage a été signé le 5 juin 2008 entre la société Brossard Distribution et Natixis Factor. La société Brossard SA s'est portée caution solidaire de Brossard Distribution à hauteur de 16.000 k€. Il est rappelé que ce contrat a commencé de produire ses effets en juillet 2008.

24.2.5 – Autres engagements

- a) En application de la Convention relative au nantissement de compte d'instruments financiers conclue le 16 décembre 2005, telle que modifiée par son avenant I en date du 29 juin 2006, la société BROSSARD SA s'est engagée à nantir la totalité des BSAR restants et la totalité des actions, soit 1.720.463 qu'elle détient au profit du pool bancaire.
- b) BROSSARD SA s'engage à ce que le groupe ne consente pas de sûretés nouvelles sans accord préalable du pool bancaire à l'exception de celles liées à l'activité courante.
- c) Au-delà des obligations d'information sur tous événements inhabituels ou actes ordinaires dans la vie des sociétés du groupe, BROSSARD SA doit requérir l'accord du pool bancaire pour tous investissements du groupe consolidé supérieurs à 5 millions d'€ HT par exercice (limite toutefois portée à 8,7 millions d'€ HT pour l'exercice clos le 30 juin 2008), pour toutes nouvelles dettes financières supérieures à 1,5 Million d'€ au niveau du groupe (limite portée à 26.650 k€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008), pour toutes opérations de cession d'activité et (ou) de croissance externe, et plus généralement, pour effectuer des opérations ayant un impact significatif sur les biens sociaux et les activités.
- d) Divers autres engagements ont été pris par BROSSARD SA qui ont essentiellement pour objet la sauvegarde des actifs du groupe et l'affectation des dividendes intra groupe en priorité au remboursement des emprunts.

### *Note 25 : Gestion des risques*

A la date d'arrêté des comptes, la société BROSSARD SA et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des avocats, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les principaux engagements et contentieux en cours liés à la cession partielle du fonds de commerce de France sont récapitulés à la note 29 de la présente annexe.

## **Risques financiers :**

\* Sous groupe Saveurs de France-Brossard SA

### *Risque de change*

La facturation du groupe s'effectuant en totalité en euros, il n'existe pas de risque de change.

### *Risque de taux*

La plupart des emprunts à moyen terme sont libellés en taux variable. L'impact d'une variation sur un an de 1 % est de 244 K€.

### *Risque de crédit et de liquidités*

L'appartenance des principaux clients à des grands groupes nationaux et internationaux permet à Brossard de disposer d'une clientèle relativement solvable. De plus, la procédure de titrisation des créances commerciales mise en place en octobre 2005 a permis un suivi plus précis et contribue à l'anticipation des risques. Il en sera de même avec l'affacturage.

### *Risque de concentration*

Les mouvements et concentrations observés chez les clients G.M.S. de BROSSARD sont certes porteurs de pressions concurrentielles, mais la sécurité alimentaire, l'organisation des approvisionnements et la santé financière des fournisseurs agroalimentaires sont également pris en compte dans les passations de marchés afin d'offrir aux distributeurs des garanties fortes de pérennité des activités. Néanmoins, la concurrence que se livrent actuellement les G.M.S. fait peser un risque sur le Groupe, l'obligeant à reconsidérer son modèle de développement.

\* Société mère BROSSARD SA

### *Risques de taux :*

Les emprunts à moyen terme sont libellés en taux variable. L'impact d'une variation sur un an de 1 % est de 77. K€.

Le 28 juillet 2006, la société BROSSARD SA a procédé à une opération d'échange de conditions d'intérêts (swap de taux d'intérêts) ayant pour objet de fixer le taux d'intérêt d'une partie de son endettement et prévoyant les principales modalités suivantes :

- montant notionnel : 33 000 K€,
- taux d'intérêt fixe : 3,90 % (en échange d'un taux d'intérêts variable Euribor 6 mois),
- date de commencement : 11/12/2006,
- date d'échéance finale : 10/06/2011.

La variation de valeur du swap de taux d'intérêts décrit ci-dessus s'est traduite par un impact positif de 97 K€ sur le résultat financier du groupe BROSSARD au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

### *Risques de crédit et de liquidités :*

L'appréciation du risque de crédit est essentiellement liée aux différents covenants bancaires décrits à la note 14 de la présente annexe.

Note 26 : Effectifs

L'effectif moyen se décompose de la façon suivante :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Non Cadres	673	673
Cadres	112	74
<b>Total</b>	<b>785</b>	<b>747</b>

Note 27 : Options sur actions consenties aux salariés

Néant

Note 28 : Information par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>France</u>	<u>Europe (hors France)</u>	<u>Consolidé</u>
Chiffre d'affaires (net) par zone de destination			
1/7/2006 – 30/06/2007	116.818	7.619	124.437
1/7/2007 – 30/06/2008	125.272	7.667	132.939

Au 30 juin 2008, il n'existe pas d'actif ni d'investissement en immobilisations incorporelles ou corporelles significatifs hors de France

Note 29 : Principaux engagements et contentieux en cours liés à la cession partielle du fonds de commerce de Friance

29.1 Cession partielle du fonds de commerce de Friance

**1/ Principaux engagements**

Il est rappelé que le premier cessionnaire du fonds de commerce de Pikiche a été défaillant. Il en est résulté un plan de cession selon décision du Tribunal de Commerce de Besançon du 27 Septembre 2004 au bénéfice de la société SAS Glaces Erhard Développement. Compte tenu de ces différents événements, les principaux engagements liant la société Friance sont les suivants :

→ Crédit vendeur

\* Eviol Nature

Le crédit vendeur consenti à Eviol Nature s'est traduit par l'existence de créances ayant donné lieu à provisions

\* Glaces Erhard Développement

Il est rappelé que la vente immobilière a été actée par le Tribunal de Commerce de Besançon le 27 Septembre 2004 pour un prix de 600 K€ payable en 120 mensualités moyennant un taux d'intérêt de 3,5 % l'an, la première étant fixée le 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

→ Sûretés

\* Eviol Nature

L'inscription de nantissement du fonds de commerce a été abandonnée.

\* Glaces Erhard Développement substituée par Erhard Viennoiserie Traiteur

La société Friance a fait réserve expresse à son profit du privilège de vendeur et de l'action résolutoire y attachée (inscription hypothécaire).

→ Contrat de fabrication

Le contrat de fabrication qui permettait à la société Eviol Nature de fabriquer pour le compte de Saveurs de France-Brossard les produits faisant partie du fonds de commerce cédé a été annulé par décision de l'administrateur judiciaire d'Eviol Nature du 2 Juillet 2004.

→ Clause de non concurrence

Pendant une durée de 4 années, Erhard Viennoiserie Traiteur se substituant à SAS Glaces Erhard Développement s'interdit de fabriquer et commercialiser tous produits apéritifs salés dans les réseaux GMS – Hard Discount - et dans une partie du réseau « home service » et « freezer center ».

## **2/ Contentieux en cours**

La Société EVIAL NATURE s'est avérée défallante, pour avoir émis des chèques bancaires et billets à ordre sans provisions, ce qui a fait l'objet en juin 2004 d'une plainte pénale avec constitution de partie civile de FRIANCE SAS à l'encontre d'EVIAL NATURE et de son gérant. L'information judiciaire est sur le point d'être clôturée par le juge d'instruction ; les réquisitions du Procureur de la République près le TGI de PARIS sont attendues pour le 15 décembre 2008 au plus tard.

Afin de favoriser un projet de reprise auprès du Tribunal de Commerce de Besançon, FRIANCE SAS a accepté de réviser le prix de cession proposé pour l'immobilier du site de Thurey-Le-Mont, pour le passer de 1 million d'euros à 600 000 euros, en l'assortissant d'un délai de paiement sur dix années.

Aussi, sur ces bases, le Tribunal a retenu la Société Glaces Erhard Développement.

La cession de l'ensemble immobilier, sur ces bases, a été réalisée le 7 avril 2005.

Parallèlement, l'administrateur judiciaire d'EVIAL NATURE a jugé utile d'intenter à l'encontre de FRIANCE SAS différentes actions auprès du Tribunal de Commerce d'Evreux :

- une première pour dénoncer une compensation financière effectuée par FRIANCE SAS (1.500 K€)
- une seconde pour obtenir condamnation de FRIANCE SAS pour dol avec demandes d'indemnisations (de

l'ordre de 5.000 K€).

Ces affaires sont pendantes :

- la première devant la Cour d'appel de Rouen,
- la seconde auprès du Tribunal de Commerce d'Evreux dont le délibéré est imminent consécutivement à l'audience de plaidoirie qui s'est tenue le 18 septembre 2008.

En date du 8 septembre 2006, Monsieur LHOMMEAU, es qualité, à l'encontre duquel FRIANCE SAS a porté plainte pour escroquerie en juin 2004, a assigné FRIANCE SAS auprès du Tribunal de Grande Instance d'Evreux à hauteur de 7.900 K€. Cette affaire est pendante devant le TGI d'EVREUX (mise en état).

Après analyse de ces demandes, considérant que dans la première affaire la compensation est légale, et que dans la deuxième et troisième affaire les demandes, respectivement du commissaire à l'exécution du plan d'une part et de Monsieur LHOMMEAU d'autre part, sont infondées, FRIANCE SAS étant par ailleurs victime des agissements du gérant d'EVIAL NATURE à l'encontre duquel une procédure pénale est en cours, FRIANCE SAS et le Groupe BROSSARD n'ont pas jugé utile de provisionner tout ou partie des prétentions formulées par les parties adverses.

## **29.2 Société CCA Finances - Gringoire**

Le Tribunal de Commerce de Paris a rendu le 26 juin 2008 un jugement en faveur de la société Savane-Brossard pour un montant d'environ 750 k€. La société CCA Finances-Gringoire a fait appel. Le jugement étant assorti de l'exécution provisoire, l'appel n'est pas suspensif.

*Note 30 : Evènements post clôture*

- Les contrôles fiscaux des sociétés Brossard, Saveurs de France-Brossard, Savane-Brossard, Brossard Distribution sont au stade des réponses aux propositions de rectifications. Le groupe conteste la quasi totalité des redressements proposés. Dans ces conditions aucune provision n'a été constatée.
- Il est rappelé que le programme de titrisation, d'une enveloppe de 45.000 k€, a pris fin en juillet 2008.
- En contrepartie un contrat d'affacturage, plafonné à 50.000 k€, signé en juin 2008, a été mis en place en juillet 2008.
- Le groupe a mis en place des financements complémentaires fondés sur la mobilisation d'actifs.